

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

NOMINATION PROCHAINE DU PRÉSIDENT DU FIDA, 17-18 FÉVRIER 2021

Le FIDA

1. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies. Fondé en 1977 dans le cadre d'un partenariat entre les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et d'autres pays en développement, il compte à l'heure actuelle 177 pays membres.
2. L'objectif du FIDA est de permettre aux populations rurales pauvres d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accroître leurs revenus et de renforcer leur résilience. Il accorde des financements à des conditions concessionnelles aux pays en développement et œuvre directement aux côtés des populations rurales pauvres – jeunes, femmes et peuples autochtones notamment. De concert avec ses États membres et des partenaires multilatéraux et bilatéraux, il contribue aux efforts déployés au niveau mondial afin de parvenir, à l'échelle planétaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une agriculture durable.
3. À l'instar d'autres institutions financières internationales, le FIDA mobilise ses ressources de base auprès de ses États membres au moyen de reconstitutions périodiques et obtient des financements additionnels provenant d'autres sources. Depuis 1978, il a octroyé environ 22,4 milliards d'USD sous la forme de dons et de prêts à faible taux d'intérêt en faveur de projets dont ont bénéficié quelque 512 millions de personnes. À la fin de 2019, le portefeuille du FIDA comptait 203 programmes en cours d'exécution dans 90 pays.

Le Président du FIDA

4. Sous l'égide des organes directeurs du Fonds, le Président du FIDA est responsable de la conduite des affaires et de l'organisation de la mission du Fonds. Il/elle préside le Conseil d'administration, qui est composé de représentants d'États membres du FIDA.
5. Le Président du FIDA jouit du même statut que les dirigeants élus d'autres grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Il/elle est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, qui est présidé par le Secrétaire général et qui coordonne le travail de l'ensemble du système des Nations Unies.
6. Le Président du FIDA est élu pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois seulement. Le Président du FIDA en exercice est M. Gilbert F. Houngbo, dont le premier mandat arrive à son terme le 31 mars 2021.
7. Conformément à l'Accord portant création du FIDA, le Conseil des gouverneurs du FIDA nommera un nouveau Président lors de sa prochaine session annuelle, qui se tiendra les 17 et 18 février 2021. Le Président élu prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2021.
8. Les candidatures à la présidence du FIDA sont présentées par les États membres du Fonds et doivent parvenir au Secrétaire du FIDA au plus tard le 23 novembre 2020 à minuit (heure de Rome).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de présentation de candidatures et de nomination, veuillez consulter le site Web, à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/president>